

Note d'unité

MRF – N° 2019-001

Décision du 02 janvier 2019

**Décision N°MRF 2019-001 du 02 janvier 2019
Portant délégation de signature de la directrice de l'unité de maintenance du
matériel sur pneumatiques au délégué de la directrice**

La directrice de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 03 mai 2018 (note générale n° 2018-098) de la Présidente Directrice Générale de la RATP à la Directrice du département du Matériel Roulant Ferroviaire ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 17 mai 2018 par note de département n° MRF 2018-120 au directeur de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques par la directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Louis CANALE, délégué de la directrice, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants :

Les actes relatifs aux attributions qui lui ont été consenties aux termes de la disposition n°1 (application du droit du travail et gestion des ressources humaines), de la disposition n°2 (sécurité des voyageurs, des agents et des tiers) et de celle n° 3 (dispositions générales) de sa délégation de pouvoirs du 7 novembre 2017 (note de département n° MRF 2017-088) susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Louis CANALE, délégué de la directrice, de donner délégation à :



M. Franck BERRU, responsable du groupe technique de l'unité,
M. Mathias BOIRAL, responsable de l'atelier de maintenance des trains de la Ligne 1,
Mme Adeline LORANT, responsable des ressources humaines de l'unité,

A l'effet de signer en son nom tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente délégation annule et remplace la note d'unité MRF/MP N° 2018-150 en date du 14 juin 2018.

Article 4

La présente délégation est publiée au bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 02 janvier 2019

Fabienne ANASTASSIADES

Directrice de l'unité de maintenance du matériel sur pneumatiques